

Le : 20 mars 2020 à 08:15

Objet : Dernière réunion avec le secrétariat d'état

Extrait du courriel adressé par Christian Borie, représentant de la FNLV

Seconde réunion téléphonique hier après-midi, 19 mars, avec le secrétariat d'état plus spécifiquement consacrée à l'accueil de type familial.

Cette réunion regroupait la CNAPE, dont la FNLV, l'UNIOPS, NEXEM, ANFP, FNAF, ANAMAF, UFNAF ainsi que les collectifs et syndicats professionnels.

Le secrétaire d'état a renouvelé ses remerciements aux personnels de la protection de l'enfance pour leur dévouement "*devant l'ampleur, la virulence et l'accélération de la crise sanitaire*".

Il nous a informés que des fiches de consignes étaient en cours de rédaction (vous en avez reçu une hier concernant les établissements) une autre est à venir pour l'accueil familial.

Il conviendra à chaque LVA d'apprécier celle à laquelle il se réfère en fonction de son fonctionnement.

Il a été redit que les stagiaires en formation dans le champ de la protection de l'enfance sont autorisés à intervenir dans les structures.

Les problèmes soulevés par les différents intervenants sont :

- Les difficultés engendrées par l'interruption des accueils journaliers pour les enfants handicapés cette rupture des routines quotidiennes est particulièrement anxiogène pour les publics concernés. Le secrétaire d'état a indiqué travailler cette question avec son homologue Sophie Cluzel en charge de la question. Un lien utile :
https://u7752560.ct.sendgrid.net/ls/click?upn=KMj8DcEaXJ0DdWf6QY4K-2BtOIH8bq5NjdNQm3LKNwlq-2F4R-2F-2FrJ2FI-2BkbwFzml5-2BQ9n8wE-2Fc-2B-2FCDBjqL48muWHO765rdSrmNR2FDGcua4zURMmcexiSZJFXpnAqXFxpC2ibz7r_RLA6PKMwaTBhP05AgMVbrQ7mdWbu5xfvWlt8MtoiDO03vfRESpFZpkOQHuzUJsRClySLRXB0Bvn005eT-2Bs10lrBbmtaxX80FtXCHP8reWwt0B6AI3vHO29JyCsL96kW6hxdsEAFUKgdWdgEibwp9-2FSf-2FqaXBXgTHymXNuYFVceY6DHzt5GrQG-2BIKpU8-2FFKCGNE1QL8Rf98mCtNWWTT4hMSZAhDd-2Fo2CsMWeK9boA-2F2s-2FsVgUHwhENiithGFxiq06t
- L'ensemble des intervenants ont souligné le manque de communication des départements même s'il existe quelques exceptions. C'est notamment le cas à propos du maintien des liens avec les familles. La question de la responsabilité en cas de maladie a été soulevée. Le manque cruel de lien avec les éducateurs référents a été souligné à plusieurs reprises.
- Le risque de l'épuisement professionnel a été souligné et les associations ont, à ce propos, indiqué que très probablement, après la période de crise qui voit des assistant(e)s familiaux exercer leur droit de retrait (population vieillissante à risque parfois multiples), les organismes devront faire face à de nombreuses demandes de congés. Les LVA seront probablement sollicités à ce moment-là selon des modalités à définir. La question du recours à un tiers (conjoint, autre membre de la famille) a été soulevée en cas de maladie ou d'hospitalisation.
- Il est indiqué que dans certains départements des MECS se vident de leurs personnels (arrêt maladie, droit de retrait... etc) les familles d'accueil sont alors très sollicités. En corolaire a été souligné le risque de maltraitance en lien avec l'épuisement et le caractère anxiogène de la situation actuelle. Un lien utile :
https://u7752560.ct.sendgrid.net/ls/click?upn=KMj8DcEaXJ0DdWf6QY4K-2BklvWPue6cZf1T-2Fh5bjSBPLaDIKL9Yh1GJOccSSvLzDZnN68nHA1XVgwXvztOnShJLAB0TE-2BbOwE-2Fpo5hO-2F-2BwWM2iHkscLHtJxlrXDBAo7TX3HCc1EgDO3OgxNseF-2Fx3gg-3D-3DypAv_RLA6PKMwaTBhP05AgMVbrQ7mdWbu5xfvWlt8MtoiDO03vfRESpFZpkOQHuzUJsRClySLRXB0Bvn005eT-2Bs10lu-2FFWHy-2F9pMpb5tR8u6oHwIxuuF-2Bd-2FN0z7PSghHP4wdzOOWQM1bV-2BO4K-2Bul0AL3l1ejA1lvvB1jU4b0O5eD1NRYbVbWTviWDt7Pfd1Gq743v199k-2BJIR-2FfXkqglR7Hp4DHeJwZZLkdZvF80YL2hXS4i3G-2FESZkcMaeT8-2F6RPG9jo